

devait y avoir un conseil permanent dont un certain nombre des membres devaient être élus par des employés bénévoles et vu que ce conseil n'a pas encore été établi, le ministre pourrait-il nous dire si les rouages nécessaires à cette élection sont en voie de préparation et quand l'élection du conseil permanent devrait avoir lieu?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Très volontiers, monsieur l'Orateur. La Compagnie des jeunes Canadiens nous a fait tenir un projet de règlements qui est présentement à l'étude et qui devra être soumis à l'examen du conseil des ministres prochainement.

[Traduction]

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il me dire aussi s'il a reçu une lettre de l'association bénévole de la Compagnie à ce sujet. Si oui, que lui a-t-il répondu. S'il ne lui a pas encore donné de réponse, sera-t-il en mesure de lui assurer que le conseil sera nommé dans un mois ou deux?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: J'ai en effet reçu certaines représentations auxquelles j'ai l'intention de donner une réponse, précisément quand je serai en mesure de prévoir un peu plus exactement les délais qui ont à courir avant l'adoption du processus d'élection du conseil permanent.

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT ET LA DISSOLUTION DE L'ORGANISME

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au secrétaire d'État. Étant donné que bien des gens au Canada ne prient guère le travail de la Compagnie des jeunes Canadiens, le gouvernement songe-t-il à dissoudre cet organisme?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je suis au courant du fait, comme tout le monde, que des critiques assez vives sont parfois formulées dans les journaux contre la Compagnie des jeunes Canadiens, mais j'espère que l'honorable député sait que, également, des commentaires très favorables paraissent fréquemment.

Il n'est absolument pas question, à l'heure actuelle, de mettre fin aux activités de la Compagnie.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DU SERVICE DES PASSEPORTS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a dressé des plans, en vue de régler les problèmes qui ont surgi au bureau des passeports par suite de la démission de cinq fonctionnaires, attribuable aux conditions de travail peu satisfaisantes?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un rapport dont j'aurais pu faire part à la Chambre, mais à mon avis, il répondait à toutes les questions que se posent les députés. Je suis certain que l'une des raisons de la démission de certains fonctionnaires du bureau des passeports, c'est les nombreuses heures supplémentaires qu'ils ont dû faire. Nous avons considérablement accru le personnel du bureau des passeports, mais malgré cela, les fonctionnaires ont déjà fait 7,500 heures supplémentaires. Nous demandons au personnel de travailler régulièrement les samedis. J'espère que les députés se rendront compte de l'énorme quantité de travail effectué par le bureau des passeports, même si certains passeports n'ont pas été émis aussi rapidement qu'il l'auraient souhaité.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ne serait-il pas possible de donner plus d'ampleur au projet très sensé d'ouvrir des bureaux régionaux, programme annoncé par le gouvernement il y a quelques mois?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, s'il était facile de le faire, nous l'aurions fait hier. L'ennui, c'est qu'il nous faut du personnel compétent. Le bureau des passeports a pour objet, en partie, d'assurer que les personnes non autorisées n'obtiennent pas de passeports. Il me semble que nous ne devrions pas réduire la sécurité pour augmenter le volume.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il songé à augmenter le personnel de son bureau à Ottawa, pour qu'il puisse s'occuper des demandes plus rapidement? En outre, paiera-t-on le personnel à un taux supérieur pour le surtemps?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le personnel a déjà été augmenté de 90 membres ces dernières semaines. Ce personnel supplémentaire a été engagé pour s'occuper du surcroît de travail. L'un de nos problèmes, c'est que nous manquons de locaux. Peut-être